

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 04 2009

L'an deux mille neuf, le 7 avril à 20h, le Conseil de Communauté du Canton d'Oulchy-le-Château, convoqué pour une réunion ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Hervé MUZART,

Etaient présents : ALEXANDRE S. ; AUBERT J. ; BEAUSSANT J. ; BERTIN N. ; BOUCHER J. ; BOUDEELE J.M. ; BRIOUX J.P. ; CACIC D. ; CALLAY F. ; CARETTE M. ; CHENU N. ; DELATTRE A. représenté par QUENARDEL M-J. ; DE REKENEIRE C. ; DECONNÉ N. ; DELETANT J.C. ; DESCHAMPS C. ; DEVILLE G. ; DOUBLET J.C. ; DRIQUE D. ; DRIVIERE F. ; DU ROIZEL Ph. ; EPINOUX L. ; FELTES P.Y. ; FONTE D. ; FOUILLARD C. ; FOUILLARD C. ; FOUILLIARD H. ; FRAIZE J. ; GENTET C. représenté par PHILBERT Ph. ; GILIS H. ; GUILLEMOT O. représenté par DOUBLET J-C.IGNATE J. ; IZAMBARD-FICHEL C. ; JOLY D. ; LEVEQUE P. représenté par VERRON M. ; MANSCOURT P. ; MANSCOURT S. ; MASSUE J.L. ; MOQUET G. ; MUZART H. ; PINTA E. ; REIMANN R. ; RZEPKA M. ; SAMIER J.L. ; SERVOISE R. ; VALET E. ; VERRON M. ; VIET B. ; WALLE D.

Etaient excusés : MEREUZE B.

1. Lecture et approbation du précédent compte rendu : Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Communautaire du 17 décembre 2008.

2. Approbation des comptes administratif et de gestion 2008 de la communauté de communes, du lotissement d'Hartennes et Taux et de l'extension de la ZA d'Hartennes et Taux

Le Président commence par rappeler que la commission des finances s'est réunie le 25 mars pour étudier préalablement les comptes administratifs.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mr Fouillard, présente le compte administratif 2008 du budget principal.

Le Président précise que le compte « autres établissements publics » n'a été qu'en partie réalisé dans la mesure où des terrains de la ZA d'Hartennes n'ont pas été vendus. Mr Fouillard rappelle que l'augmentation du compte « indemnités » correspond au versement des indemnités du président et des vice-présidents. Concernant le poste « charges diverses de gestion », il précise que l'écart avec le budget prévisionnel s'explique par le reversement aux communes de 2 années de subvention pour les prestations enfance dans le cadre du contrat temps libre. En ce qui concerne le compte « autres produits annexes », Mr Fouillard précise que les encaissements prévus ne sont réalisés qu'en partie dans la mesure où de nombreuses erreurs de tri n'ont pas permis de valoriser nos déchets correctement. Concernant le reste des postes non réalisés en 2008, ils sont pour la plupart reportés en 2009.

Après détail des comptes, le Président annonce un résultat de fonctionnement positif pour l'exercice 2008 de 99 525,70 € et un résultat de clôture 2008 de 230 656,83 €. Pour l'investissement, le résultat 2008 est de 168 349,85 € et le résultat de clôture est de 175 647, 68 €.

Après délibération, le Conseil communautaire adopte à l'unanimité les comptes administratif et de gestion 2008 de la communauté de communes

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Résultat de l'exercice : + 99 525.70
- Résultat antérieur (002) : + 131 131.13
- RESULTAT CUMULE : + 230 656.83

SECTION INVESTISSEMENT :

- Résultat de l'exercice : + 168 349.85
- Résultat antérieur (001) : + 7 297.83
- RESULTAT CUMULE (1) : + 175 647.68
- Restes à réaliser dépenses : -124 855.00

BESOIN DE FINANCEMENT : 0.00

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- Art. 1068 (IR) – Excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00
- Art. 002 (FR) – Résultat de fonctionnement reporté : 230 656.83

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 LOTISSEMENT HARTENNES

Mr Fouillard, présente le compte administratif 2008 du lotissement d'Hartennes.

Après délibération, le Conseil communautaire adopte à l'unanimité les comptes administratif et de gestion 2008 du lotissement d'Hartennes

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Résultat de l'exercice : + 19 708.38
- Résultat antérieur (002) : + 222 140.21
- RESULTAT CUMULE : + 241 848.59

SECTION INVESTISSEMENT :

- Résultat de l'exercice : - 195 053.92
- Résultat antérieur (001) : + 39 763.92
- RESULTAT CUMULE (1) : - 155 290.00

RESULTAT DE CLOTURE GLOBAL 2008 : + 86 558.59

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- Art. 1068 (IR) – Excédent de fonctionnement capitalisé : 155 290.00
- Art. 002 (FR) – Résultat de fonctionnement reporté : 86 558.59

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 EXTENSION ZONE HARTENNES

Mr Fouillard, présente le compte administratif 2008 de l'extension de la zone d'Hartennes.

Après délibération, le Conseil communautaire adopte à l'unanimité les comptes administratif et de gestion 2008 de l'extension de la zone d'Hartennes.

SECTION FONCTIONNEMENT :

- Résultat de l'exercice : 0.00
- Résultat antérieur (002) : 0.00
- RESULTAT CUMULE : 0.00

SECTION INVESTISSEMENT :

- Résultat de l'exercice : + 50.00
- Résultat antérieur (001) : - 50.00
- RESULTAT CUMULE (1) : 0.00
- Restes à réaliser : 0.00

BESOIN DE FINANCEMENT : 0.00

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Art. 1068 (IR) – Excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00

Art. 002 (FR) – Résultat de fonctionnement reporté : 0.00

3. Vote des budgets primitifs 2009 de la communauté de communes, du lotissement d'Hartennes et Taux et de l'extension de la ZA d'Hartennes et Taux

BUDGET PRIMITIF 2009 COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président commence par préciser que le budget 2009 est pour l'essentiel reconduit. Il ajoute qu'en raison du renouvellement du contrat de collecte des ordures ménagères, 2009 sera une année de transition.

Mr Fouillard présente ensuite le budget primitif 2009.

Il précise qu'une nouvelle ligne 2188 a été ajoutée, pour un montant de 158 000 € correspondant à l'acquisition d'environ 5 000 bacs pour la collecte sélective. En dépense, le compte 27638 a été doté pour la somme de 343 907 € en vue d'un virement au budget de l'extension du lotissement d'Hartennes. A noter également le remplacement de la remorque du chantier d'insertion volée au compte 2182. Concernant les dépenses de fonctionnement, le budget consacré à la collecte des ordures ménagères devrait être moindre cette année grâce à l'étude d'optimisation menée par la communauté de communes et au nouvel appel d'offres. D'autre part, Mr Fouillard rappelle que les sommes prévues au compte « études et recherches » correspondent au financement de l'étude d'optimisation de la collecte et de l'élaboration du Docob du site natura 2000. Concernant les charges de personnel, Mr Fouillard rappelle que désormais, 3 agents sont titulaires. Par ailleurs, il explique que l'augmentation du compte « autres contributions obligatoires » s'explique par le fait que la cotisation 2008 à l'AAPACO sera versée en 2009. Le Président précise qu'il n'y a pas d'augmentation des impôts prévue à l'exception de la TPZ, et ce notamment grâce aux économies réalisées sur la collecte des OM. Mr Cacic demande s'il ne serait pas plus prudent d'augmenter la TEOM afin d'anticiper la hausse prévisible de la TGAP. Le Président lui répond de manière négative, dans la mesure où la TEOM ne finance que la moitié du coût de la collecte et que le mode de contribution à Valor'Aisne est en cours de révision. Enfin, le Président précise que la participation de la DGF est en augmentation, eu égard au développement des compétences de la communauté de communes et de la population du canton.

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité moins une abstention le budget 2009 pour un équilibre de :

Fonctionnement : 1 410 198

Investissement : 658 000

BUDGET PRIMITIF 2009 LOTISSEMENT HARTENNES

Mr Fouillard présente le budget primitif 2009.

Les recettes sont marquées par la vente du terrain aux transports MERTENS alors que les dépenses sont marquées par la création de la voirie supplémentaire.

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget 2009 pour un équilibre de :

Fonctionnement : 781 372

Investissement : 773 256

BUDGET PRIMITIF 2009 EXTENSION ZONE HARTENNES

Mr Fouillard présente le budget primitif 2009.

Le compte 16876 est doté d'une somme de 343 907 € pour financer l'achat d'un terrain en vue de l'extension de la ZA d'Hartennes.

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget 2009 pour un équilibre de :

Fonctionnement : 412 707

Investissement : 412 707

4. Fixation des taux d'imposition et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le Président propose de ne pas augmenter le taux des impôts, à l'exception de celui de la taxe professionnelle de zone, qui demeure faible.

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité de retenir les taux suivants pour l'année 2009 :

Taxe d'Habitation : 2,73% pour un produit de 112 067 €

Taxe sur le Foncier Bâti : 2,73% pour un produit de 94 049 €

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 5,67% pour un produit de 54 829 €

Taxe Professionnelle : 1,59% pour un produit de 62 312 €

Taxe Professionnelle de Zone : 5,18% pour un produit de 28 998 € (soit une augmentation de 5,07%)

De même, le Président propose de ne pas augmenter le taux de la TEOM, dans la mesure où le coût du nouveau contrat de collecte devrait rester stable en 2009.

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le maintien du taux appliqué à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 9,24% pour un produit de 266 234 €.

5. Convention de partage du produit fiscal issu des éoliennes

Mr Fouillard commence par rappeler que la commission des finances s'est réunie à plusieurs reprises pour statuer sur la répartition des ressources fiscales liées à l'implantation d'éoliennes. Il rappelle ensuite brièvement les 2 hypothèses possibles de répartition de la taxe professionnelle (instauration du régime de la TPE ou perception de la TP par les communes). Puis il présente la position retenue par la commission, consistant à laisser les communes d'implantation des éoliennes

percevoir la taxe professionnelle à condition d'en reverser une partie à la communauté de communes. Cela permettrait ainsi de compenser les nuisances subies par les communes voisines n'accueillant pas d'éolienne. Afin de formaliser l'accord de tous, la commission finances propose donc la signature d'une convention de répartition de ressources fiscales. Mr Fouillard précise enfin que cette possibilité n'a pas été prévue par les textes de loi, mais n'a pas non plus été expressément interdite.

Mr de Rekeneire prend la parole pour préciser qu'il faut une juste répartition entre les communes, notamment avec celles qui ne sont pas susceptibles d'accueillir des éoliennes. Le Président rappelle que les 6 zones potentielles d'accueil ont été définies au regard de critères paysagers, techniques, et juridiques. Il rappelle également que le choix définitif appartient au Préfet.

Mr Cacic rappelle ensuite que la TP est en cours de réforme, et ajoute que la zone 1 (Chaudun-Vierzy) de la ZDE est en contradiction avec le projet d'extension de la zone d'activité du Plateau de la communauté d'agglomération du soissonnais. Le Président lui répond qu'il s'agit d'une interprétation qui demande à être vérifiée.

Enfin, Mr Fouillard rappelle qu'un projet est déjà en cours à Billy sur Ourcq et qu'il est par conséquent important de prendre une position sur cette question.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide avec 12 voix contre, 2 absentions et 34 voix pour d'autoriser le Président à signer la convention de répartition de ressources fiscales.

6. Approbation de la préemption de terrain par la SAFER au profit de la communauté de communes

Mr Moquet rappelle que la commission économie s'est réunie le 10 mars pour statuer préalablement sur cette question. Il précise que la SAFER propose de préempter une parcelle située à Parcy Tigny pour le compte de la communauté de communes, en vue d'un échange ultérieur dans le cadre de l'extension de la ZA d'Hartennes. Il ajoute que la SAFER n'a laissé aucune marge de manœuvre ni sur le prix ni sur la surface, mais que la commission a néanmoins considéré que le développement économique était prioritaire pour la communauté de communes. Mr Manscourt rappelle à ce sujet que l'extension de la ZA est subordonnée à l'élaboration préalable d'un document d'urbanisme sur la commune d'Hartennes. Le Président précise enfin que la parcelle concernée s'étend sur une surface de 19ha 20a 56ca et que le financement de l'opération s'élève à 346 309 €, frais compris.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'annexe de confirmation de financement de stockage, à la convention de mise en réserve signée entre la communauté de communes et la SAFER, relative à la parcelle ZK07 sur la commune de Parcy Tigny, d'une surface de 19ha 20a 56ca, pour un prix maximum de 346 309 €.

7. Cotisations 2009 (Aisne initiative, ADA, ASAIE)

Le Président fait part au conseil de plusieurs demandes de cotisations/subvention diverses :

- Aisne initiative pour la participation à l'abondement du fonds d'attribution 2009 de cette association en vue d'octroyer des prêts d'honneur, à hauteur de 0,15 € par habitant soit 834 €.
- ADA pour l'adhésion 2009 de la communauté de communes en vue de participer à la définition des axes de travail de l'association, à l'élaboration des actions souhaitées par les différents partenaires et à leur pilotage et à la réflexion sur les politiques départementales et régionales de développement économique, pour un montant de 1 000 €.

- ASAIE, Association des structures axonaises d'insertion par l'économie, pour l'adhésion 2009 de la communauté de communes, pour un montant de 200 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de verser une cotisation de 834 € pour l'adhésion 2009 à Aisne Initiative, de 1 000 € pour l'adhésion 2009 à l'ADA, et de 200 € pour l'adhésion 2009 à l'ASAIE.

Le Président ajoute que la fédération de la fleur cantonale a fait une demande de subvention pour l'acquisition de 4 arcs complets pour enfants. Le devis s'élève à 596,47 € TTC. Le Président propose une participation de la communauté de communes à hauteur de 80%.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de verser une subvention de 477,17 € à l'association de la Fleur cantonale pour le financement de 4 arcs d'un montant de 596,47 €, sur justification par facture acquittée de la dépense.

8. Mise en place de la collecte des déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) :
reporté

9. Convention de partenariat avec Valor'Aisne pour la réalisation d'une étude d'optimisation

Le Président rappelle que le contexte de la gestion des déchets ménagers ne cesse d'évoluer et les collectivités en charge de la collecte et du traitement ont à faire face à des enjeux importants : augmentation des performances de valorisation, maîtrise des coûts, amélioration du service aux usagers... C'est pourquoi Valor'Aisne a souhaité engager une réflexion sur l'optimisation de la gestion des déchets ménagers au niveau du département de l'Aisne. Dans ce cadre, Valor'Aisne souhaite mener une étude destinée à identifier et mettre en œuvre avec les collectivités adhérentes les leviers d'optimisation du service. Valor'Aisne propose ainsi la conclusion d'une convention de partenariat formalisant les modalités de collaboration entre nos 2 collectivités.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à la convention de partenariat pour la réalisation d'une étude d'optimisation du service de gestion des déchets dans l'Aisne et désigne Philippe du Roizel, délégué Valor'Aisne, comme représentant de la communauté de communes pour suivre cette étude au sein de Valor'Aisne.

10. Soutien à la création d'une zone artisanale dans le PLU de la commune d'Oulchy-le-Château

Mr Brioux explique dans le cadre de l'élaboration du PLU d'Oulchy-le-Château, la commune souhaite prévoir une zone à vocation artisanale, située dans le prolongement de la zone existante, le long de la RD1. Après une étude « entrée de ville », la zone concernerait une surface totale de 76 400 m². La communauté de communes disposant de la compétence pour la création de ZA, la commune souhaite obtenir le soutien écrit de celle-ci à son projet. Mr Boucher s'interroge sur la possibilité pour la communauté de communes de prendre en charge la gestion de cette zone. Le Président lui répond que rien n'est décidé pour le moment.

11. Questions diverses

Le Président rappelle que la 1^{ère} tranche des travaux de sécurisation et d'économies d'énergie du siège de la communauté de communes a été achevée (changement des fenêtres et portes). Il souhaite réaliser maintenant la 2^{ème} tranche.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à solliciter de l'Etat pour la 2^{ème} tranche des travaux de sécurisation et d'économies d'énergie du siège de la communauté de communes, une subvention au titre de la DGE, à hauteur de 30% du montant HT des travaux, s'élevant à 5 552, 97 €. Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget intercommunal.

Le Président rappelle que notre collectivité est très en retard en ce qui concerne la qualité du tri sélectif. C'est pourquoi, il propose de recruter un ambassadeur du tri, en partenariat avec la communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon, pour améliorer nos résultats, d'autant plus que le contrat de collecte vient d'être renouvelé. Le poste pourrait notamment être financé par l'Etat ou par Eco Emballages.

Enfin, le Président précise que la programmation pour le FRAPP 2009-2011 est en cours d'élaboration et que les communes peuvent déposer leurs projets éventuels.

La séance est close à 22h30.